

[aefinfo.fr](https://www.aefinfo.fr)

## Le SNPDEN appelle les personnels de direction à ne plus transmettre de données sur le RCD et les groupes de besoin au MEN

Alexandra Caccivio

~3 minutes

Le SNPDEN-Unsa, réuni en conférence nationale les 20, 21 et 22 mai 2025 à Dijon, décide d'adresser à ses adhérents une "lettre de direction" leur demandant de "décocher la case" qui, sur Pronote, permet d'adresser l'état des RCD au MEN, ceci "tant que ces données seront fausses et utilisées contre les directions d'établissement". Il leur demande également de "cesser tout export" en direction de la Depp "dans le cadre de l'enquête en cours sur la question des groupes de besoin" auprès d'un panel de collègues. Il saisit de son côté la Cnil et le collège de déontologie de l'Éducation nationale.



Le MEN "déploie des moyens considérables et un volontarisme entêté pour obtenir des indicateurs sur le Remplacement de courte durée (RCD)" dénonce le SNPDEN à l'occasion de sa conférence nationale qui s'est tenu à Dijon du 20 au 22 mai 2025. Shutterstock

Le syndicat annonce également avoir saisi des experts juridiques pour examiner le cadre dans lequel ces "informations sensibles et personnelles" sont partagées.

Dix-huit mois après avoir obtenu de l'ancien ministre Gabriel Attal des engagements sur les outils numériques, le SNPDEN estime que "les engagements n'ont pas été tenus". Les outils "fréquemment utilisés par les personnels de direction", notamment, "s'améliorent à peine ou de façon marginale".

Et, "en parallèle", le MEN "n'hésite pas à se montrer très pressant, parfois menaçant" pour "obtenir des indicateurs sur le remplacement de courte durée" et comparer "les académies entre elles avec des chiffres dénués de toute rigueur factuelle" : certains personnels n'ayant pas coché la case Pronote "ont reçu de graves menaces orales puis écrites en agitant le risque de sanctions disciplinaires", rapporte le syndicat.

"Les exports n'intègrent en effet a priori pas toutes les données, notamment la compensation d'une absence par la création d'un nouveau cours sur une autre plage horaire", souligne le syndicat, qui s'alarme par ailleurs de l'utilisation des données sur les RCD lors des évaluations annuelles voire "lors d'un entretien de titularisation".